

Comité des transports

PROCÈS-VERBAL 19

le mercredi 6 juin 2012, 9h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

Présent : Conseillers / Councillors M. Wilkinson (Présidente / Chair),
B. Monette (Vice-président / Vice-Chair), D. Chernushenko,
P. Clark, D. Deans, M. Fleury, S. Moffatt, T. Tierney, D. Thompson

Absents: Conseiller D. Thompson (Affaires municipales)
R. Bloss,

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal 18 du Comité des transports du 2 mai 2012 est adopté.

-
- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.
2. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée des noms, mais sans coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.
3. À mois d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal ont été présentés au Conseil le 27 juin 2012 dans le Rapport No 18A du Comité des transports.

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- OCC 02-12 Réglementation concernant le stationnement à des fins commerciales sur une propriété privée

REÇU

AUTRES COMMUNICATIONS REÇUES

- Note de service du 18 mai 2012 du directeur général de l'urbanisme et Gestion de la croissance : Espaces de stationnement publics sur la rue Slater

REÇU

URBANISME ET INFRASTRUCTURE

URBANISME ET GESTION DE LA CROISSANCE

1. **ÉNONCÉ DES TRAVAUX – EXAMEN ET MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DES TRANSPORTS, DU PLAN DE LA CIRCULATION PIÉTONNIÈRE D'OTTAWA ET DU PLAN SUR LE CYCLISME D'OTTAWA**
ACS2012-PAI-PGM-0139 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver la démarche stratégique, la portée et le calendrier de l'examen et de la mise à jour du Plan directeur des transports, du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa et du Plan sur le cyclisme d'Ottawa.

Vivi Chi, gestionnaire, Planification des transports, présente Colin Simpson, gestionnaire principal de projet, Planification des transports, qui fait une présentation PowerPoint afin de fournir une vue d'ensemble du rapport du personnel. Une copie de cette présentation est archivée au Bureau du greffier municipal.

Le Comité reçoit les demandes écrites suivantes, dont copie sera conservée dans les dossiers du greffier municipal :

- Courriel de Klaus Beltzner, daté du 5 juin 2012

Chris Bradshaw souligne l'importance de réduire la dépendance à l'automobile et explique comment le nouveau PDT devrait en faire son point de mire.

David Jeanes, de Transport Action, fait des suggestions précises sur la manière dont le PDT devrait être analysé et pris en considération.

MOTION CT 19/3

Motion de conseillère D. Deans

ATTENDU QUE l'« énoncé des travaux concernant l'examen et la mise à jour du Plan directeur des transports, du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa et du Plan sur le cyclisme d'Ottawa » comprend un certain nombre de projets et de politiques en matière de transport en commun, dont :

- le calcul des coûts de tous les modes de transport et la comparaison de leurs répercussions sur le taux d'imposition (ACS2011-CCS-TRC-0005);
- l'évaluation de la faisabilité d'un train rapide vers Orléans, et ce, le plus tôt possible, ainsi que du caractère prioritaire de ce projet (MOTION N^O 16/7);
- l'élaboration d'une stratégie de transport en commun rapide entre Barrhaven et Bayview, en passant par Riverside-Sud, qui tienne compte de la possibilité de prolonger le O-Train actuel (ACS2012-ICS-TRA-0003);
- l'établissement de priorités entre les grands projets de transport en commun de la Ville de manière à soutenir la croissance, à satisfaire la demande des usagers et à respecter le modèle d'abordabilité;
- l'examen et la mise à jour de l'orientation stratégique générale et des politiques afférentes nécessaires, notamment en ce qui concerne les objectifs en matière de transport en commun, de circulation piétonnière et de cyclisme;
- l'examen des exigences liées aux infrastructures et aux services de transport en commun rapide, dont les exigences liées aux couloirs à fort débit, aux couloirs prioritaires et au parc automobile. Celles-ci comprennent l'élaboration d'une stratégie relative au couloir de transport en commun rapide entre Bayview, Riverside-Sud et Barrhaven qui tienne compte du prolongement potentiel du O-Train vers le sud; l'évaluation de la faisabilité d'un train rapide à Orléans, et ce, le plus tôt possible; et l'évaluation des besoins en matière de transport en commun rapide à Kanata et à Barrhaven, ainsi que l'établissement de priorités à ce chapitre;
- le calcul de l'écart de financement entre les besoins et les ressources, qui comprend l'examen des budgets et des coûts de fonctionnement des différents modes de transport et l'évaluation des répercussions de ces divers services sur le taux d'imposition;
- l'élaboration, conjointement avec les Services de transport en commun, de solutions efficaces et multimodales en matière de transport en intégrant le programme favorisant les déplacements à vélo vers le réseau (« bike-to-transit ») et le Programme Vélo-bus;

ATTENDU que, en vertu des articles 11 et 12 du mandat de la Commission de transport en commun, la Commission doit :

examiner les politiques et les plans de la Ville qui touchent au transport en commun et formuler des recommandations au Conseil à cet égard;

en collaboration avec le Comité des transports, étudier les questions relatives aux infrastructures de transport en commun, comme la gestion du Transitway et de la circulation, pour atteindre les objectifs du Plan officiel de la Ville et du Plan directeur des transports en matière de transport en commun, et formuler des recommandations au Conseil à ce sujet;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 10 (Responsabilités particulières) du mandat du Comité des transports, le Comité, « en collaboration avec la Commission du transport en commun, étudie les questions relatives aux infrastructures de transport en commun, comme la gestion du Transitway et de la circulation, pour atteindre les objectifs du Plan officiel de la Ville et du Plan directeur des transports en matière de transport en commun, et fait des recommandations au Conseil à ce sujet »;

ATTENDU QUE l'« énoncé des travaux concernant l'examen et la mise à jour du Plan directeur des transports, du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa et du Plan sur le cyclisme d'Ottawa » ne donne aucune directive claire sur le rôle de la Commission du transport en commun en ce qui concerne les initiatives du Plan directeur des transports qui relèvent de son mandat et doivent être recommandées au Comité des transports;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'« énoncé des travaux concernant l'examen et la mise à jour du Plan directeur des transports, du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa et du Plan sur le cyclisme d'Ottawa » sera remis à la Commission du transport en commun lors de sa réunion du 20 juin 2012, à titre informatif;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on demande au personnel travaillant avec la présidente du Comité des transports et la Commission du transport en commun d'élaborer une feuille de route faisant état des éléments du Plan directeur des transports, du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa et du Plan sur le cyclisme d'Ottawa qui relèvent du mandat de la Commission du transport en commun.

ADOPTÉE

Les recommandations du rapport sont soumises au Comité et ADOPTÉES sous leur forme modifiée par la motion n° 19/3.

Ce rapport sera présenté au Conseil le 11 juillet 2012 dans le rapport n° 18B du Comité des transports.

DIRECTIVES À L'INTENTION DU PERSONNEL :

Qu'un Plan de consultation de la collectivité, qui tient compte du Plan officiel et du Plan directeur des transports, soit présenté au Comité des transports.

2. COULOIR OUEST DU TLR (DE LA STATION BAYVIEW À LA STATION BASELINE) PLANIFICATION ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE – RAPPORT D'ÉTAPE
ACS2012-PAI-PGM-0132 BAIE (7), KITCHISSIPPI (15)
-

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande que le Conseil :

- 1. prenne connaissance du rapport d'étape et du plan de travail revu pour l'évaluation environnementale du couloir ouest du TLR comme il est décrit dans le présent rapport et utiliser cette information pour le plan directeur des transports;**
- 2. demande au personnel d'entreprendre des travaux additionnels comme il est décrit dans le présent rapport.**

Vivi Chi, gestionnaire, Planification des transports, présente Kornel Mucsi, gestionnaire de programme, Planification stratégique des transports, qui fait une présentation PowerPoint sur le rapport à l'intention des employés. Le greffier municipal conserve une copie de cette présentation PowerPoint dans ses dossiers.

Le Comité reçoit les demandes écrites suivantes, dont copie sera conservée dans les dossiers du greffier municipal :

- Courriel de Derek Jackson, daté du 4 juin 2012

Le Comité reçoit les intervenants du public suivants, qui s'opposent aux quatre options, ou à certaines d'entre elles, concernant le train léger du couloir ouest :

Ian Joiner, de l'association communautaire de McKellar Park

Bert Titcomb, du groupe de l'avenue Byron* (M. Titcomb a aussi soumis une vidéo intitulée *Light Rail Panorama – Calgary, Portland and Sacramento*, afin qu'elle circule parmi les membres du Comité.)

Sybil Powell*

Helen Waisman
Trevor Jones, de Neighbours for Smart Western Rail *
Duncan Retson
Pierre Blais *

David Jeanes, de Transport Action, commente un certain nombre de points qui portent sur le rapport.*

*Comprend des commentaires écrits, qui sont conservés dans les dossiers du greffier municipal.

Avant de traiter du point présenté au Conseil, on demande au personnel de fournir les éléments suivants :

- la différence entre les coûts estimés au départ, soit en 2008, et les coûts actuels;
- une estimation des coûts de l'étude environnementale sur la promenade de l'Outaouais.

Les recommandations du rapport sont alors soumises au comité et ADOPTÉES.

SERVICES D'INFRASTRUCTURE

3. AUTOROUTE 416 – TRANSFERT DU DROIT DE PROPRIÉTÉ DE CEDARVIEW ET D'AUTRES ROUTES DE DESSERTE
ACS2012-PAI-INF-0001 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver le transfert du droit de propriété de parties du chemin Cedarview et d'autres routes de desserte aménagées par le ministère de Transports de l'Ontario durant la construction de l'autoroute 416. Comme il est souligné dans le présent rapport.

ADOPTÉE

OPÉRATIONS MUNICIPALES

SERVICE DU PARC AUTOMOBILE

4. ACHAT DE CHARGEUSES LOUÉES
ACS2012-COS-PWS-0011 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver l'achat de cinq (5) chargeuses louées et des instruments connexes pour la somme de 841 000 \$, et que l'acquisition soit financée à même le Fonds de réserve pour immobilisations du Parc automobile.

ADOPTÉE, avec dissidence du conseiller B. Monette

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

GREFFIER ET CHEF DU CONTENTIEUX

5. RAPPORT DE SITUATION - DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET
MOTIONS DU COMITE DES TRANSPORTS POUR LA PÉRIODE SE
TERMINANT LE 25 MAI 2012
ACS2012-CMR-CCB-0046 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des transports prenne connaissance de ce rapport.

REÇU

ARTICLES DES CONSEILLERS

Conseillère Wilkinson

6. DÉROGATION AU RÈGLEMENT NO 2003-446 SUR LES EMPIÈTEMENTS
AFIN DE PERMETTRE LA MISE EN VALEUR DE L'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER À L'ANGLE DE LA PROMENADE SHIRLEY'S BROOK ET DU
CHEMIN MARCH
ACS2012-CMR-TRC-0007 KANATA NORD (4)
-

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver ce qui suit :

1. Que l'article 3(2) du Règlement n° 2003-446 sur les empiètements, modifié, et tout droit stipulé dans l'Annexe « A » du règlement, fassent l'objet d'une dérogation afin de permettre à la Briarbrook and Morgan's Grant Community Association de mettre en valeur la partie gazonnée de l'emprise routière de l'angle formé par la promenade Shirley's Brook et le chemin March, notamment en créant une rocaille et en installant une plaque commémorative ainsi qu'une enseigne de point d'accès à la collectivité;
2. Que l'aménagement paysager soit réalisé conformément aux conditions de l'appendice D sur les travaux supplémentaires convenus par la Ville et le participant au programme Adoptez une route.

Sarah Delher, vice-présidente de l'association communautaire de Briarbrook et de Morgan's Grant, était présente pour appuyer le rapport.

ADOPTÉE

POINTS SUPPLÉMENTAIRE

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

7. RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LE RENDEMENT PRÉSENTÉ AU CONSEIL POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE, DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2012
ACS2012-CMR-OCM-0013 CITY-WIDE/À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

MOTION TRC 19/1

Motion de conseiller B. Monette

Que le Comité des transports approuve l'ajout de cet élément pour étude par le Comité à la réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 84(3) du Règlement de procédure (Règlement no 2006-462) :

« Rapport trimestriel sur le rendement présenté au conseil pour le 1^{er} trimestre, du 1^{er} janvier au 31 mars 2012' »

ADOPTÉE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des transports reçoive le présent rapport aux fins d'un examen plus approfondi et d'une discussion des résultats sur le rendement des secteurs de service, tel qu'il est énoncé au Document 2.

REÇU

Ce rapport sera présenté au Conseil le 11 juillet 2012 dans le rapport n° 21B du CFDE.

8. **FÊTE DU CANADA 2012 – CÉLÉBRATIONS TENUES DANS LE PARC DE STATIONNEMENT DU MARCHÉ BY**

RIDEAU-VANIER (12)

MOTION CT 19/2

Motion de conseiller M. Fleury

Que le Comité des transports approuve l'ajout de cet élément pour étude par le Comité à la réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 84(3) du Règlement de procédure (Règlement no 2006-462) :

« Fête du Canada 2012 – célébrations tenues dans le parc de stationnement du Marché By »

ADOPTÉE

MOTION CT 19/4

Motion de conseiller M. Fleury

ATTENDU QUE la Fête du Canada est une fête nationale;

ATTENDU QUE le marché By, parce qu'il est près de la colline du Parlement et qu'il s'agit d'une attraction touristique importante, est un lieu de rassemblement naturel pour fêter le Canada;

ATTENDU QUE pour favoriser le contrôle des foules, le conseiller du quartier de Rideau-Vanier, dans la foulée du processus mis en place par l'ancien conseiller municipal du quartier de Bruyere/Strathcona depuis 1996, a exigé que tous les intervenants du marché By participent à l'examen des demandes de célébrations dans le parc de stationnement en marge de la Fête du Canada, et a demandé à la police d'Ottawa, à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario – Section de l'application des lois régissant les alcools – et au personnel de la Ville de réviser les lois

régissant l'alcool, les lois criminelles et les règlements municipaux pertinents;

ATTENDU QUE le Conseil municipal d'Ottawa a, depuis la Fête du Canada de 1996, exempté certains parcs de stationnement du *Règlement de zonage* et d'autres règlements municipaux pertinents seulement pour la fin de semaine de la Fête du Canada;

ATTENDU QUE le conseiller municipal a discuté avec des intervenants du marché By, la police et le personnel de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario – Section de l'application des lois régissant les alcools, et qu'ils ont dégagé un consensus selon lequel les parcs de stationnement devraient être exemptés des dispositions des règlements municipaux pour la Fête du Canada;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les adresses suivantes situées aux alentours du marché By ne seront pas assujetties au *Règlement de zonage*, plus particulièrement aux dispositions qui interdisent les rassemblements publics, pendant trois nuits seulement, soit du vendredi 29 juin 2012 à 18 h au lundi 2 juillet 2012 à 2 h :

- 151, rue George; du 126 au 130, rue York (Industry Room/Liquor Store);
- 95, rue York (The Great Canadian Cabin);
- 67, rue Clarence (restaurant Heart & Crown);
- 92, rue Clarence (The Cornerstone Bar and Grill);
- 111, avenue Parent (quai 21);
- 34, rue Clarence (My Condo);
- 89, rue Clarence (The Clock Tower Market);
- 62, rue York (Fat Tuesdays).

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les adresses susmentionnées seront exemptées des dispositions du Règlement sur le bruit de la Ville, seulement jusqu'au 1^{er} juillet 2012, à minuit;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le bureau du conseiller doit informer le personnel de l'application du *Règlement de zonage*, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario – Section de l'application des lois régissant les alcools, les inspecteurs locaux du Conseil et la police d'Ottawa de ces exemptions;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil municipal étudiera ce point à la réunion du 13 juin.

ADOPTÉE

Ce rapport sera présenté au Conseil le 13 juin 2012 dans le rapport n° 18 du Comité des transports.

-
9. PROJET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DES ÉGOUTS ET DE LA CONDUITE D'EAU PRINCIPALE DE MANOR PARK
RIDEAU-ROCKCLIFFE (13)
-

MOTION CT 19/5

Motion de conseiller P. Clark

Que le Comité des transports approuve l'ajout de cet élément pour étude par le Comité à la réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 84(3) du Règlement de procédure (Règlement no 2006-462) :

« Projet de réfection de la chaussée des égouts et de la conduite d'eau principale de Manor park »

ADOPTÉE

MOTION CT 19/6

Motion de conseiller P. Clark

ATTENDU QUE le projet de réfection de la chaussée, des égouts et de la conduite d'eau principale de Manor Park, sur l'avenue Merriman (de l'avenue Arundel au chemin Sandridge), a été approuvé; et

ATTENDU QUE ce projet comprend l'installation d'un trottoir le long de l'avenue Merriman; et

ATTENDU QUE la communauté est très favorable aux travaux de réparation de la conduite d'eau principale, mais qu'elle s'oppose à la construction du nouveau trottoir; et

ATTENDU QUE le Conseil municipal a déjà approuvé d'autres adaptations à des projets semblables, selon les besoins;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le projet de réfection de la chaussée, des égouts et de la conduite d'eau principale de Manor Park, sur l'avenue Merriman (de l'avenue Arundel au chemin Sandridge) soit entrepris en y retirant la composante du trottoir le long de l'avenue Merriman.

ADOPTÉE

VOIX AFFIRMATIVES (6): D. Deans, M. Fleury, P. Clark, S. Moffatt, B. Monette,
M. Wilkinson

VOIX NEGATIVES (0)

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

- A. PROLONGEMENT DU TLR À ORLÉANS – QUESTIONS ET APPROCHE DE L'ANALYSE
ACS2012-PAI-PGM-0123 A L'ÉCHELLE DE LA VILLE

REÇU

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Conseiller M. Fleury a présenté la demande de renseignement suivante:

Le personnel peut-il donner des renseignements sur la manière dont la Ville gère la location de tout le matériel spécialisé (p. ex. tables élévatrices à ciseaux, chargeuses frontales, etc.) géré par la Ville, notamment pour savoir s'il faut louer (nombre de jours) et pour décider s'il vaut mieux louer ou acheter.

Conseiller P. Clark a présenté la demande de renseignement suivante:

Quand le réasphaltage de la partie de la rue Bank située entre Catherine et Roseberry aura-t-il lieu?

LEVÉE DE LA SÉANCE
ADJOURNMENT

Le Comité ajourne la séance à 13h.

Coordonatrice du comité

Présidente